



<u>14. POSITION DU MOTEUR</u> .....	8
<u>15. TRACTION CONTROL</u> .....	8
<u>16. CARBURATEUR</u> .....	8
<u>17. SYSTÈME ESSENCE</u> .....	8
<u>18. FUEL CELL</u> .....	8
<u>19. ESSENCE</u> .....	8
<u>20. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT</u> .....	9
<u>21. TRANSMISSION / EMBRAYAGES</u> .....	9
<u>22. DIFFÉRENTIEL</u> .....	9
<u>23. RADIATEUR</u> .....	9
<u>24. MIROIR</u> .....	10
<u>25. RADIOS-ÉMETTEURS</u> .....	10
<u>26. TRANSPONDEURS</u> .....	10
<u>27. SÉCURITÉ</u> .....	10
<u>28. ATTRIBUTION DES NUMÉROS</u> .....	10
<u>29. AUTOCOLLANTS</u> .....	11
<u>30. DROIT DE PARTICIPATION</u> .....	11
<u>31. RECRUE DE L'ANNÉE</u> .....	11
<u>IMPORTANTS</u> .....	11

## 1. CARROSSERIE

Les seules **carrosseries** acceptées sont les carrosseries de fabricants reconnus.

Pour **2020**. Les carrosseries acceptées sont :

- AR Bodie NGB
- AR Bodie LMSC Gen 1 et 6
- Five Star LMSC Gen 1 et 6
- Five Star S2
- Morin Camaro

1.1. Aucune option lightweight ou *offset* acceptée.

1.2. Les carrosseries doivent être template avec les pièces du modèle original du fabricant de carrosserie choisi.

1.3. Aucune modification de géométrie de la carrosserie, aucun trou ou modification pour changer l'aérodynamisme.

1.4. Il est interdit de mélanger différents types de carrosserie sur le même véhicule à l'exception du capot.

### 1.5. CAPOT

1.5.1. Le capot doit avoir ses charnières sécuritaires à l'arrière et un minimum de trois (3) hood pins à l'avant du capot.

1.5.2. Il est permis de découper une ouverture de 4" par 20 pouces de large à l'extrémité de capot près du pare-brise pour l'installation de bol à air.

1.5.3. Pour les capots avec un scoop, le règlement d'ouverture de 4 X 20 pouces doit être respecté.

1.5.4. Aucune autre modification ou coupage accepté.

### 1.6. VITRES

1.6.1. Vitres en lexan obligatoire.

1.6.2. Pas de pare-brise teinté.

1.6.3. Aucune vitre latérale côté droit.

1.6.4. Petites vitres de coins avant permises.

### 1.7. AILERON

1.7.1. L'aileron arrière doit mesurer MAXIMUM de 5" de hauteur et ne pas dépasser la largeur du véhicule.

1.7.2. Inclinaison de MAXIMUM de 80 degrés par rapport au sol.

1.7.3. L'aileron doit être installé à l'extrémité arrière de la carrosserie (plus ou moins 1").

1.7.4. Pas de pièces latérales, pas de lèvres ou de plis dans la partie supérieure du déflecteur

1.7.5. L'aileron doit être monté au centre du couvert du pare-chocs arrière.

### 1.8. PARE-CHOCS

1.8.1. Les pare-chocs avant et arrière doivent être fabriqués avec des barres en acier de minimum 1½" x.065 et maximum 1 ¾" x .120".

## **2. CHASSIS**

**Châssis de type "G"** métrique fabriqué par General Motors sans aucune modification. Il est permis d'installer un renforcement au châssis et à ses composantes tel le cross-member ou autres. Il est également permis de remplacer la partie arrière à partir du plus haut point du pont arrière du châssis métrique original par du métal tubulaire d'épaisseur équivalente au châssis d'origine.

**Châssis tubulaire** fabriqué par Morin Performance est le seul châssis tubulaire à être accepté. Il est permis d'installer un « clip » avant et/ou arrière Morin Performance sur un châssis original GM métrique. Aucune modification acceptée sur le châssis tubulaire et les « clips » tubulaires avant et arrière.

## **3. CAGE PROTECTRICE**

- 3.1. Toutes les cages doivent être construites avec des barres en acier de 1 3/4" x .095".
- 3.2. Les 4 coins de la cage doivent être soudés au châssis de la même configuration des deux côtés.
- 3.3. Les poteaux arrières de la cage doivent être perpendiculaires (90 degrés) et être installés à un maximum de 72" de l'arrière du support de la table du bas.
- 3.4. Pas d'installation "offset".
- 3.5. Un minimum de 4 barres est obligatoire dans la porte du pilote.
- 3.6. Un minimum de 3 barres courbées ou droites du côté droit. Un X peut aussi remplacer celles de droite.
- 3.7. Une tôle d'un minimum de 22 gauges doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté de la porte du pilote.
- 3.8. Une tôle de 16 gauge doit être soudée aux barres du toit au-dessus de la tête du pilote.

## **4. PLANCHER ET MUR À FEU**

- 4.1. Le plancher doit être en acier d'un minimum de .100" d'épaisseur.
- 4.2. Le mur à feu doit être fabriqué en tôle d'acier d'un minimum de 20 gauges.
- 4.3. Aluminium minimum .040" d'épaisseur permis pour le tableau de bord, la partie du haut horizontale derrière le pilote jusqu'à la vitre arrière et les coté pour rejoindre les portes seulement.
- 4.4. Toutes les installations devront être approuvées par les inspecteurs de la série.













## 20. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

- 20.1. Les seuls headers DFFHSWVRQWV6(1)( / 0
- 20.2. 7DX [ GFKDSSPHQWGLULVYHUVHGHVVR&HOYRLWXUHRXVSDUQMSRWHRX VXUOHFWGHYRWXUHQVFFHSWkHV
- 20.3. %F XQWXDXGHFVQ OHGRVGSDDVVHUGHODFDUURVGHIDROERXS HUVDSQKVRX endommager les autres concurrents.
- 20.4. Silencieux obligatoire.

## 21. TRANSMISSION / EMBRAYAGES

- 21.1. 7UDQVPLVROGRULJLQH06\$\$ : RX081& ,( PDOXH00 RXYLWHVVHV seulement.
- 21.2. 7RXWHQVYVLWHHWGRLYNVRQFWLRQIDFOXDDHUHFHORQVODRWGHYUQRWUH GRULQHGXPQXIDFWXULHU
- 21.3. Le polissage REM Qest pas DXWRULV«
- 21.4. ,QWHUGLWGBDQVFDUV
- 21.5. %F XQDOOJHPQVSHUPLVXUODWUDQVPLVVLRQ
- 21.6. Bell housing en acier seulement.
- 21.7. Flywheel stock ou similaire en fonte ou en acier.
- 21.8. /XVLQage de la flywheel pour le balancement est permis.
- 21.9. La clutch doit WUHVWRGROR X VLPLODHOQDFLHUBVDFXQHPRGLLFDWLRO
- 21.10. Le disque de clutch minimum 10 SRXFVFGHGLDPWUH Disque *solid hub* interdit.
- 21.11. Le poids minimum SRXJOHVHPHQdisque, pressure plate et flywheel est de 32 lbs.
- 21.12. /H OHMLGHERVGHYLVHVVHXSUWHGHQLEPSRUTXQVSH|simpl e ou deux tiges.

## 22 '.)5(17,(

- 22.1. 6HXOQVHGLIHKHQWLFQV9 pouces VROQVFFHSWk
- 22.2. La gear 5.83 est la seule permise en 08
- 22.3. Spool en acier seulement. Aucun detroit locker, gold trac, posi trac ou autres permis.
- 22.4. Essieux en acier pleine seulement.
- 22.5. Pas de camber.
- 22.6. Les attaches au GLIHKHQWDEUHV
- 22.7. Bras du haut et du bas ajustables.
- 22.8. 'ULYHVKDIWHQDFLHUVHXOHPHQWSHLQVSRQDQVXURGHODYRLWXUH
- 22.9. 'HX[ DQQHDXGHVFXULWGH GHJUVHODFLHGRLYHQWVSDVQ OBYDQW OBUULUHGHreshaft UHVSHFWLYHPPHQVSRXFHGHMRLQVQVLYHUVHOV %FXQDXPLQLXPRXLWLDQLXPSHUPLV

## 23. RADIATEUR

Usage libre du radiateur de son choix. Celui-FLGRLWFHSHQVQVQVWDQDQ VFXULWDLQDQVDWLVIDFWLRQGHLMOV5FLSLHSDWRYHUIORREOLJDWRVLDQVWDOOGDQV ODSDUVQWGXKLFXQVXOHFDSRW

La fan OHFWUique deFFHSWk

L'usage d'antigel est strictement interdit en tout temps.

## **24. MIROIR**

Un seul miroir intérieur centré en haut du pare-brise accepté. Miroir intérieur côté gauche accepté seulement.

## **25. RADIOS-ÉMETTEURS**

Raceceiver obligatoire soit pour le pilote ou le spotter. Communication radio avec l'équipe permise. Le spotter n'est pas obligatoire par contre si l'équipe en a un, il devra être positionné à l'endroit désigné.

## **26. TRANSPONDEURS**

Le transpondeur est obligatoire pour la classe NASCAR Sportsman. Les équipes sont responsables d'avoir leur propre transpondeur. Il devra être installé à 26 pouces du centre du ressort avant droit.

## **27. SÉCURITÉ**

**27.1.** Dispositif de soutien de la tête et du cou de type HANS obligatoire.

**27.2.** Filet protecteur OBLIGATOIRE dans la porte du pilote.

**27.3.** Ceintures de sécurité 5 points, minimum 3", âge maximum 5 ans OBLIGATOIRES.

Le tout doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels. Les ceintures aux épaules doivent passer de l'arrière du siège à la hauteur où elles passent au travers le siège, soit à la hauteur des épaules du pilote ou pas plus qu'à un demi pouce sous la hauteur des épaules de façon à ce qu'elles ne reposent pas sur le siège pour maintenir leur position. Les barres de support en tube d'acier ronds auront une dimension extérieure de 1 1/4" ou plus avec une épaisseur de métal de .095" si la barre est à moins de 6 " de la barre transversale de la cage protectrice. Si la barre est à plus de 6", celle-ci devra avoir 1 3/4" x .095".

**27.4.** Gants anti-feu OBLIGATOIRES.

**27.5.** Casque avec certification Snell SA2010 ou SA2015 OBLIGATOIRE.

**27.6.** Habit de course 1 pièce ou 2 pièces anti-feu OBLIGATOIRE.

**27.7.** Extincteur chimique OBLIGATOIRE avec attache en acier seulement.

**27.8.** 2 interrupteurs de courant obligatoire. Un à l'intérieur de l'habitacle central près du levier de vitesse et un autre à l'extérieur côté gauche arrière.

## **28. ATTRIBUTION DES NUMÉROS**

Les numéros sont attribués par la direction de la série aux détenteurs de licence de pilote en vigueur. Celles-ci sont valides jusqu'à la date d'expiration inscrite sur le document. Il est donc recommandable de respecter ces échéanciers afin de conserver vos droits sur votre numéro. Ceux-ci doivent mesurer un minimum de 18" de hauteur par 3 pouces d'épaisseur sur les portes. Le numéro doit également apparaître en haut côté droit du pare-brise, en arrière et sur le toit (36" min.) avec la base du chiffre du côté des estrades.

## **29. AUTOCOLLANTS**

Il est obligatoire d'apposer les autocollants demandés par la piste à l'endroit fixé par la piste. Toute infraction à ce règlement entraîne automatiquement la perte des bonis ajoutés à la bourse s'il y a lieu.

**AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES AUTOCOLLANTS.** Le plan fourni, s'il y a lieu, devra être suivi rigoureusement et les autocollants devront être apposés **EXACTEMENT AUX ENDROITS** déterminés sur ce plan.

## **30. DROIT DE PARTICIPATION**

Seuls les pilotes munis d'une licence NASCAR valide peuvent participer à une compétition SPORTSMAN.

## **31. RECRUE DE L'ANNÉE**

Tout pilote qui est détenteur pour la première fois d'une licence NASCAR SPORTSMAN dans la division 1 est éligible au titre de la recrue de l'année par NASCAR.

## **IMPORTANTES**

- 1- Advenant une situation mettant en cause l'interprétation du présent règlement, le bénéfice du doute sera accordé au règlement mis en cause plutôt qu'à celui qui aura tenté de le rendre confus, et ceci dans le but de protéger les autres compétiteurs. En cas de disparité entre les versions publiées, la version portant la date la plus récente prédominera.
- 2- Tout ce qui n'est pas écrit comme permis au présent règlement sera considéré comme interdit. En cas de doute, consultez la direction qui statuera sur la légalité de votre demande.
- 3- Le document PROCÉDURES DE COURSE publié par ICAR en début de saison fait partie intégrante du présent règlement.
- 4- Tout arrangement verbal non écrit dans le règlement ou non-amendé par écrit sur le site web de ICAR ou autre endroit réservé à cette fin ne pourra être accepté et le règlement ou l'amendement aura priorité.

## **ILLUSTRATION POSITIONNEMENT DIFFÉRENTIEL DE FORD**



Joint moteur-transmission: Position 0°



Couvert différentiel Ford: Position 89°